



# Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale  
22 juin 2017  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

## Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

### Quatre-vingt-troisième session

31 juillet-25 août 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements  
soumis par les États parties en application  
de l'article 9 de la Convention**

## Liste de thèmes concernant le rapport du Canada valant vingt et unième à vingt-troisième rapports périodiques

### Note du rapporteur de pays

1. À sa soixante-seizième session (A/65/18, par. 85), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé que le rapporteur de pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.

### La Convention dans le droit interne et le cadre institutionnel et politique de sa mise en œuvre (art. 1<sup>er</sup>, 2, 4 et 6)

2. Données statistiques détaillées et actualisées sur la composition ethnique de la population et l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels par les groupes ethniques et les peuples autochtones dans l'État partie, notamment des indicateurs économiques et sociaux à jour ventilés par origine ethnique, prenant en considération les peuples autochtones (indigènes), les Afro-Canadiens et les immigrants vivant sur son territoire (CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 8) et leur représentation dans la vie politique et publique (CERD/C/CAN/21-23, par. 5-8).

3. Renseignements actualisés sur les efforts déployés pour revoir l'usage du terme « minorités visibles », à la lumière de l'article premier de la Convention (CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 8).

4. Renseignements sur les dispositions prises pour modifier la législation ou adopter une législation pertinente afin de garantir le respect intégral de l'article 4 de la Convention (CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 13), notamment en incorporant une disposition interdisant explicitement toute discrimination fondée sur l'ascendance dans le cadre juridique national relatif à la discrimination raciale, conformément à l'observation générale du Comité n° 29 (2002) concernant l'ascendance dans le contexte du paragraphe 1 de l'article premier de la Convention (CERD/C/CAN/21-23, par. 14 et 15), et en interdisant et déclarant illégales les organisations qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent (CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 13).



5. Renseignements actualisés sur les mesures adoptées récemment pour renforcer le cadre juridique relatif à la discrimination raciale et celles adoptées pour améliorer la coordination entre les mécanismes fédéraux et provinciaux en vue de garantir la mise en œuvre uniforme des lois et des politiques de lutte contre le racisme et l'efficacité de ces mesures (CERD/C/CAN/21-23, par. 10 à 12).
6. Renseignements actualisés sur les progrès réalisés en vue de l'adoption et de l'application du projet de loi de 2015 du Gouvernement du Québec concernant la prévention et la lutte contre les propos haineux et les discours incitant à la violence (CERD/C/CAN/21-23, par. 16).
7. Renseignements sur l'abrogation de protections contre les propos haineux qui étaient prévues à l'article 13 de la loi canadienne sur les droits de la personne ; informations concernant l'application des mesures existantes en matière de prévention des propos haineux et leur incidence sur la situation des minorités, notamment des exemples d'affaires présentées devant les tribunaux nationaux (CERD/C/CAN/21-23, par. 15).
8. Renseignements sur les efforts déployés pour ériger en infractions pénales et sanctionner les actes de violence raciste dans la législation (CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 13).
9. Données statistiques actualisées et renseignements détaillés sur le nombre et le type de plaintes pour discrimination raciale, crimes de haine, y compris des actes de violence, et propos haineux dans l'État partie, ainsi que le nombre d'enquêtes menées, de poursuites engagées, de sanctions administratives infligées, de peines prononcées, de condamnations obtenues et d'indemnités accordées aux victimes (CERD/C/CAN/21-23, par. 13).
10. Renseignements sur les dispositions prises pour garantir que l'institution nationale des droits de l'homme dispose de ressources et de fonds suffisants.

#### **Situation des minorités ethniques (art. 2 et 4 à 6)**

11. Renseignements actualisés, notamment des indicateurs socioéconomiques à jour, sur les résultats concrets obtenus au moyen de mesures visant à renforcer l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des personnes d'ascendance africaine et d'autres groupes ethniques minoritaires dans l'État partie (CERD/C/CAN/21-23, par. 23 à 52 et CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 16). Renseignements actualisés sur les programmes de mise en œuvre de la loi sur l'équité en matière d'emploi (CERD/C/CAN/CO/19-20/Add.1, par. 11).
12. Renseignements sur la participation des minorités ethniques à la vie publique et sur leur représentation dans les institutions de l'État, notamment des données statistiques sur les membres de groupes minoritaires employés dans les institutions publiques, les forces de l'ordre et le système judiciaire, à tous les échelons.
13. Renseignements sur l'existence et la mise en œuvre de mesures spéciales dans l'État partie et sur l'incidence de ces mesures sur la situation des personnes d'ascendance africaine, d'autres groupes ethniques minoritaires et des peuples autochtones (CERD/C/CAN/21-23, par. 11, et CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 10).
14. Renseignements actualisés sur les effets des mesures prises pour garantir aux minorités ethniques l'accès à des recours juridictionnels en cas de violation des droits que leur reconnaît la Convention (CERD/C/CAN/21-23, par. 226 à 231 et CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 21).

#### **Situation des peuples autochtones (art. 5 et 7)**

15. Renseignements à jour sur les mesures, y compris leurs effets, adoptées en vue d'éliminer la violence faite aux femmes autochtones et de prévenir les actes de violence, d'enquêter sur ces actes, d'en poursuivre les auteurs et de les punir, étant donné le nombre élevé de cas de disparition ou de meurtre de femmes et de filles autochtones (CERD/C/CAN/21-23, par. 64 à 94, et CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 17).

16. Renseignements sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels par les peuples autochtones, notamment des indicateurs socioéconomiques et des renseignements sur l'accès au logement, à la santé, à l'éducation et à l'emploi, sans discrimination (CERD/C/CAN/21-23, par. 102 à 155, et CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 19).

17. Renseignements actualisés sur l'application et les effets du Plan d'action conjoint Canada – Premières Nations, et informations concernant l'existence et la mise en œuvre d'autres plans d'action similaires (CERD/C/CAN/21-23, par. 61 à 63) ; renseignements sur les mesures adoptées pour élaborer un plan d'action national en vue d'appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (CERD/C/CAN/21-23, par. 156).

18. Renseignements à jour sur les progrès réalisés dans le règlement des revendications territoriales des peuples autochtones (CERD/C/CAN/21-23, par. 159 à 167) ; renseignements sur les allégations concernant les droits fonciers autochtones de la nation Secwepemc et de la nation St'át'imc, en Colombie-Britannique.

#### **Situation des non-ressortissants, notamment les apatrides et les migrants (art. 5 et 7)**

19. Données statistiques sur le nombre de non-ressortissants, notamment les apatrides, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile dans l'État partie.

20. Renseignements sur les mesures prises pour veiller à ce que les droits consacrés par la Convention soient garantis aux non-ressortissants, sans discrimination, ainsi que sur l'application et les effets de ces mesures.

21. Renseignements sur les mesures adoptées pour mettre fin à la détention obligatoire, dont la durée peut être indéterminée, des migrants ou des demandeurs d'asile considérés comme des « personnes arrivées de manière irrégulière » (CERD/C/CAN/CO/19-20, par. 15, et CERD/C/CAN/21-23, par. 53 à 58).

#### **Formation, éducation et autres mesures visant à lutter contre les préjugés et l'intolérance (art. 7)**

22. Renseignements détaillés actualisés sur les récents programmes de formation ou ateliers concernant la prévention de la discrimination raciale et les droits consacrés par la Convention organisés à l'intention des agents chargés du maintien de l'ordre, des juges et des avocats ainsi que des fonctionnaires, des autorités locales et des associations, et informations sur les effets de ces programmes de formation sur la situation des minorités et des peuples autochtones (CERD/C/CAN/21-23, par. 219 à 225).

23. Renseignements complémentaires sur la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive du Gouvernement de l'Ontario et sur son efficacité (CERD/C/CAN/21-23, par. 27).

24. Renseignements sur les efforts déployés pour intégrer l'histoire et la culture des différentes minorités ethniques et peuples indigènes de l'État partie dans le système d'éducation, notamment par l'ajout de ces thèmes aux programmes et manuels scolaires (CERD/C/CAN/21-23, par. 25)